

Documents à nous remettre pour l'inscription **avant le 5 Octobre 2026**

- Fiche sanitaire de liaison ateliers culturels
- Droit à l'image
- Attestation CAF
- Autorisation de partir seul pour enfant mineur
- Cotisation adhésion 2025-2026 (13€ Eveusiens et Fleurinois et 15€ pour les extérieurs)
- Coût atelier 2026-2027

Informations générales concernant les activités régulières de la MJC

Planning :

- Du 14 Septembre au 25 septembre : séances d'essais
- Du 28 Septembre au 10 Octobre : Inscriptions
- 25 Juin : Festival culturel de la MJC
- Semaine du 21 au 25 Juin : Fin des activités régulières

Vacances	Jours fériés
Du Samedi 17 octobre au dimanche 1 novembre 2026 Du samedi 19 décembre au dimanche 3 janvier 2027 Du samedi 13 Février au dimanche 28 février 2027 Du Samedi 10 avril au dimanche 25 avril 2027 A partir du samedi 3 juillet	Mercredi 11 novembre 2026 Lundi 29 mars 2027 Jeudi 6, vendredi 7 mai 2027 Lundi 17 mai 2027

Les ateliers n'auront pas lieu sur les dates citées ci-dessus.

TARIFICATION DES ATELIERS

	moins 230	231- 310	311- 380	381- 540	541- 765	766- 1150	1151- 1530	1531- 2000	PLUS DE 2001
DESSIN MERCREDI 1H	84 €	98 €	113 €	127 €	141 €	162 €	176 €	190 €	204 €
DESSIN MERCREDI 1H30	126 €	147 €	169 €	190 €	211 €	243 €	264 €	285 €	306 €
MULTISPORT	95 €	97 €	108 €	119 €	130 €	140 €	151 €	162 €	173 €
CHORALE	98 €	113 €	129 €	145 €	160 €	176 €	191 €	207 €	223 €
ZUMBA	69 €	77 €	86 €	94 €	103 €	111 €	124 €	137 €	145 €
MOBILITE SANTE	70 €	82 €	93 €	105 €	117 €	128 €	141 €	154 €	165 €
THEATRE	64 €	85 €	106 €	127 €	148 €	170 €	191 €	212 €	233 €
PIANO 1H	937 €	947 €	958 €	968 €	979 €	989 €	999 €	1 010 €	1 020 €
PIANO 45MN	723 €	733 €	744 €	754 €	764 €	775 €	785 €	796 €	806 €
PIANO 30MN	488 €	498 €	509 €	519 €	529 €	540 €	550 €	561 €	571 €
ENJEUX MUSICAUX	117 €	130 €	143 €	156 €	168 €	181 €	195 €	207 €	220 €
EVEIL MUSICAL	95 €	117 €	138 €	160 €	181 €	203 €	225 €	246 €	268 €
RENFORCEMENT MUSCULAIRE	101 €	103 €	114 €	126 €	141 €	149 €	160 €	172 €	183 €
SENIOR	25 €								

FICHE SANITAIRE DE LIAISON ATELIERS CULTURELS 2026-2027

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités organisées par la MJC de Fleurieux-Éveux

NOM :

Prénom :

Mail (en majuscules):

Atelier suivi :

jour :

horaires :

Atelier suivi :

jour :

horaires :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Tel :

Tel urgent :

Quotient Familial C.A.F. : Coût de l'atelier :

Assurance Familiale couvrant l'adhérent :
.....

Adhésion à la MJC de Fleurieux-Éveux

Adhésion : Acte volontaire par lequel une personne signifie son désir d'appartenir à une association

L'adhésion est obligatoire pour accéder à l'accueil de loisirs ainsi qu'aux services dispensés par la MJC. Elle donne le droit de participer à l'Assemblée Générale et de prendre part à la vie de l'association (donner ses impressions, ses envies sur ce qui a été fait et ce qui se fera). Son coût est de 13 euros pour les fleurinois et éveusiens, 15€ pour les extérieurs.

Elle implique le respect du règlement de la MJC et l'acceptation de ses statuts (consultable sur le site de la MJC ou au bureau).

La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux. La MJC est ouverte à tous sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession. La MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines et contribue au renforcement de la démocratie. La MJC élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement. La démocratie se vivant au quotidien, la MJC participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants. Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission. Elle peut aussi proposer des activités et des services divers aux enfants et aux adultes. De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.

Règlement intérieur de nos ateliers

Une inscription est validée à partir du moment où le dossier complet est retourné au secrétariat de la MJC. Un dossier complet comprend la fiche d'inscription, le versement de l'adhésion à l'association et de la participation pour l'atelier concerné. Ce n'est qu'à partir de cette étape qu'un.e adhérent.e sera autorisé.e à participer à un atelier.

Suite aux deux séances d'essai de Septembre, un.e adhérent.e a la possibilité de se rétracter. Passé ce délai de rétractation, l'inscription à un atelier vaut engagement pour une saison complète et aucun remboursement ne sera réalisé (sauf raisons évoquées dans l'onglet « Annulation »).

RÈGLEMENT

Le forfait règlement s'applique à une activité et est exigible dès la 3ème séance. La participation demandée est annuelle d'Octobre à Juin, l'adhérent contribue ainsi solidairement au maintien de l'activité et à l'emploi des animateurs pendant toute la saison. Toutefois, des facilités de paiement sont proposées, ainsi que des réductions votées par le Conseil d'Administration (voir conditions particulières auprès du directeur).

Pour une activité débutée après les vacances de Novembre, le forfait sera proratisé au nombre de séances restantes. Les demandes de remboursement doivent être impérativement faites par écrit et ne peuvent être acceptées que pour raisons médicales, certificat d'un médecin stipulant une contre-indication à la pratique de l'activité à l'appui, et au prorata des séances effectuées.

Tout mois commencé est dû. Une retenue forfaitaire de 20 euros pour frais de gestion sera effectuée sur le montant du remboursement.

La prise en compte de la demande n'est effectuée qu'à partir du moment où toutes les pièces du dossier sont déposées au secrétariat de la MJC. Toute contestation ou demande particulière doit être soumise par écrit au Conseil d'Administration. En cas d'arrêt d'une activité à l'initiative de la MJC les adhérents concernés seront remboursés au prorata des séances restant à effectuer. Les forfaits activités ne seront plus remboursés à partir du 1er Janvier de l'année en cours, sauf cas exceptionnels validés en CA.

ANNULATION

Toute activité interrompue ou toute prestation non consommée du fait de l'adhérent.e ne donne lieu à aucun remboursement. Exceptionnellement des remboursements seront effectués suite à la décision prise en conseil d'administration

- Sur présentation d'un certificat médical justifiant d'un arrêt supérieur à 3 mois.
- En cas de déménagement pour motif professionnel sur présentation d'un justificatif (Hors stage étudiant de moins de 3 mois consécutifs).

Toutefois, 20 % de la somme à rembourser sera conservée pour frais de gestion. La période de remboursement débutera à la remise par l'adhérent.e à la MJC de l'ensemble des justificatifs.

CALENDRIER

Les ateliers sont programmés entre le mois d'Octobre et le mois de juin à l'exclusion des périodes de vacances scolaires (imposées par le Ministère de l'Éducation Nationale sauf exceptions). La MJC s'engage sur un nombre prédéfini de séances annuelles (entre 28 et 33 séances), variable selon l'atelier choisi et selon la conjonction des jours fériés.

CADRE DES ACTIVITÉS

Les adhérent.e.s sont tenu.e.s de respecter les locaux et le matériel.

Le conseil d'administration se réserve le droit d'exclure un.e adhérent.e dont l'attitude porterait préjudice à d'autres enfants ou adultes.

La signature apposée sur la fiche d'adhésion atteste que l'adhérent.e a pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

Tout point non prévu par le présent règlement sera débattu chaque trimestre en Conseil d'Administration qui restera seul décisionnaire.

Date et Signature des responsables légaux

Autorisation POUR ENFANT MINEUR : Partir seul (e) ou avec un tiers

1/ ☐ Mon enfant n'est pas autorisé à rentrer seul

2/ Je soussigné autorise mon enfant :

☐ A rentrer seul lesà partir deh..... (fin de l'atelier)

OU

3/ ☐ A rentrer avec : NOM.....

Prénom.....

N° de téléphone.....

Par conséquent, je décharge la MJC MPT Eveux Fleurieux de toute responsabilité

Fait àLe.....

Signatures du (des) représentant(e)s légal(e)aux

Autorisation : Droit à l'image

Nous, soussignés, Monsieur et Madame Demeurant

.....

Autorisons la MJC Fleurieux-Eveux (Association Loi 1901), à photographier notre (nos) enfant(s) et cédon l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, et en particulier notre droit à l'image, pour l'ensemble des photographies prises de notre enfant.

La présente autorisation entraîne de plein droit de notre part l'utilisation de son image par tout procédé technique (photographies, vidéos, dessins, flyers, affiches, site Internet de l'association...) à usage interne et externe.

Pour quelque motif que ce soit, il est expressément convenu que l'Atelier de l'association pourra également utiliser les différents supports visuels à des fins de rétrospectives historiques et des opérations de communication non destinées à vendre les activités mises en valeur.

Fait à :.....Le :.....

Signatures du (des) représentant(e)s légal(e)aux